Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214203051-20250630-2025DE06IC85-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 02/07/2025

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE LA TALAUDIERE

Département de la Loire

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 juin 2025

Matière Intercommunalité

Objet Saint Etienne Métropole
Projet arrêté de plan de mobilité
Approbation
2025DE06IC85

Le Maire certifie

1°- que la convocation de tous les Conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi et que la Délibération, ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil a été affichée à la porte de la Mairie le jour même et qu'il n'a été présenté aucune observation.
2°- que ladite délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés,
3°- que le nombre des Conseillers en service, au jour de la séance était de 29 sur lesquels il y avait 29 membres présents ou représentés, à savoir :

Présents

1- Ramona GONZALEZ-GRAIL
2- Daniel GRAMPFORT
3- Marie-Christine PERSOL
4- Pierre CHATEAUVIEUX
5- Jacqueline PERRICHON
6- Damien LAMBERT
7- Nathalie CHAPUIS
8- Philippe GUYOT
9- Suzanne DOMPS
10- René DIMIER
11- Dominique VAN HEE
12- Thérèse GRAVA
13- Marc ARGAUD
14- Marie-Noëlle MORETON
15- Jean-Paul BLANC
16- Gilles MORETON
17- Dominique SOUTRENON
18- Fabienne MOREAU-SZYMICZEK
19- Carole GRANGE
20- Florence DE VITO
21- Christophe DELISLE
22- Dimitri BALADIER
23- Chaneze TIFRA
24- Josette FRECON
25- Annie DOMENICHINI
26- Dominique ROBERT
27- Jean-Luc REYMOND
28- Laurie DEVOUASSOUX
29- David PIGET

Représentés :

Nathalie CHAPUIS par Daniel GRAMPFORT (à partir de 19h15)
Philippe GUYOT par Ramona GONZALEZ GRAIL
Gilles MORETON par Marie-Christine PERSOL
Fabienne MOREAU-SZYMICZEK par Damien LAMBERT
Christophe DELISLE par Pierre CHATEAUVIEUX
Chaneze TIFRA par Jacqueline PERRICHON
Dominique ROBERT par Annie DOMENICHINI

Absents :

Néant

Secrétaire élu pour la durée de la session : Daniel GRAMPFOR

La Loi d'Orientation des Mobilités (loi LOM) du 24 décembre 2019 a remplacé les plans de déplacement urbain par des plans de mobilité. Le dernier Plan de Déplacement Urbain de Saint-Etienne Métropole datait de 2004.

Saint-Etienne Métropole a lancé, en 2022, l'élaboration de son Plan de mobilité. Il s'agit d'un document de planification qui vise à la fois à :

- définir de grandes orientations stratégiques en termes de réseaux et services de mobilité
- choisir, après analyse et modélisation, les projets à étudier et à réaliser sur la période 2025 à 2035, ainsi que leur modalité de financement
- intégrer l'accessibilité des services de mobilité, l'organisation des offres de stationnement, la continuité des itinéraires piétonniers et cyclables…

Le 22 mai 2025, le Conseil métropolitain de Saint-Etienne Métropole a arrêté le projet de Plan de Mobilité élaboré à l'échelle de son ressort territorial.

Conformément à l'article L 1214-15 et 1214-28-2 du Code des Transports, le vice-président en charge des transports et des mobilités sollicite l'avis du Conseil municipal.

Conformément à l'article R 1214-14 du Code des Transports, le délai dont disposent les personnes publiques consultées pour donner leur avis sur le projet de Plan de mobilité est de trois mois à compter de la transmission du projet. L'avis qui n'est pas donné dans ce délai est réputé favorable.

Dans ce cadre, SEM a proposé un document à la Talaudière. Comme toutes les villes du territoire concernées, la commune doit rendre son avis. Le projet nous a été transmis le 26 mai 2025.

Le projet de Plan de Mobilité de Saint-Etienne Métropole, ses annexes et son résumé non technique sont disponibles au lien de téléchargement suivant : https://plan-mobilite.saint-etienne-metropole.fr.

Pour les 10 à 15 années à venir, Le Plan de Mobilité de Saint-Etienne Métropole vise à :

- favoriser des déplacements courts, moins consommateurs d'énergie et d'espace
- proposer des services de mobilité alternatifs à l'autosolisme (conduite seul) pour les déplacements entre cœur métropolitain et vallées urbaines
- garantir la mobilité pour tous

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

- aménager, qualifier et partager l'espace public pour toutes les mobilités et au profit de la qualité de vie métropolitaine

- améliorer la logistique urbaine et garantir l'accessibilité économique du territoire

- améliorer la qualité de l'air et de de l'eau, et diminuer les bruits dans l'environnement en lien avec les mobilités

Le projet de plan de mobilité « stratégie multimodale 2040 au service de la qualité de vie métropolitaine » repose sur un plan d'action recensant 187 projets à mener, qui répondent aux 3 grands objectifs en matière d'infrastructures, d'équipements et de services de mobilité : « pour une Métropole accessible » ; « pour une Métropole attractive » ; « pour une Métropole en partage ».

A l'horizon programmatique 2035 du projet multimodal porté dans le projet de PDM, le plan d'investissement proposé s'élève à plus de 600 millions d'euros, dont environ 500 millions d'euros relevant des compétences de Saint-Etienne Métropole. Plus de 90 % de ces investissements concernent les modes alternatifs aux modes mécanisés individuels (transports publics, marche, vélo et développement des intermodalités).

En fonctionnement, les charges d'exploitation supplémentaires à la charge de la Métropole sont estimées à environ 10 millions d'euros par an, pour un surcroît de recettes évalué à 3,6 millions d'euros. Ainsi, la stratégie multimodale portée par le PDM appellera un effort budgétaire conséquent, au profit du budget annexe des transports comme du budget général (voiries, plan vélo métropolitain...), au travers d'une nécessaire priorisation des projets à porter.

Le PDM de Saint-Etienne Métropole doit concerner toutes les communes. Pour répondre à ces défis pour la commune de la Talaudière, le PDM :

• s'appuie sur le plan vélo métropolitain, identifiant déjà des axes cyclables à aménager, qu'il complète par des axes identifiés lors de la phase d'élaboration du projet, comme par exemple un axe Saint-Chamond – La Talaudière par le Langonan

• souhaite mettre en place des stationnements vélo sécurisés, à une vingtaine d'arrêts stratégiques des lignes M, notamment en lien avec les zones d'activité comme Molina ou avec des quartiers résidentiels dont La Talaudière

• engage l'élaboration d'un plan piéton métropolitain, permettant de répondre à des enjeux de sécurisation et de confort, avec comme priorités le traitement des abords des écoles et des

établissements d'enseignement et la mise en place d'un réseau maillé d'aménagements qualitatifs dans les centres villes.

• Venant en complément du réseau « T », cette orientation se traduit par le développement de lignes Métropole (création, prolongement, maillage des lignes « M ») pour relier certains secteurs du territoire métropolitain non concernés actuellement par ce niveau de service (cadencement global aux 10 minutes) avec la création de la Ligne M10 Sorbiers - La Talaudière – Saint-Étienne (square Violette) via Molina et Châteaucreux à horizon 2030

• prévoit l'amélioration d'une ligne de bus avec la reconfiguration, le prolongement et le renforcement d'une ligne de rocade TC06 reliant les polarités urbaines de la couronne stéphanoise, depuis Roche la Molière à Saint-Chamond via Saint-Genest-Lerpt (le Tissot), Villars, Ratarieux, L'Etrat, La Talaudière, Sorbiers à horizon 2030. Un test de prolongement entre la gare de Saint-Chamond et Stelytec pourrait être mené.

• prévoit la reconfiguration de l'actuelle ligne 14, réorientée vers La Terrasse via Molina

• L'amélioration de la desserte du CHU et de Montravel/Ratarieux, grâce à la mise en place d'une ligne en rocade de niveau « ligne principale » reliant les communes de couronne (Roche la Molière - Ratarieux – La Talaudière – Gare Saint-Chamond), avec un test de prolongement jusqu'à Stelytec

• Aménagement d'aires de covoiturage et de parc relais P+R aux abords de la commune

• Une hiérarchisation multimodale du réseau de voirie pour relier le territoire de Saint-Étienne-Métropole à ses « extérieurs » tant pour les personnes que pour les marchandises et aussi permettre le transit via le territoire de la Métropole.

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des suffrages exprimés (29 Pour)

Après avoir entendu les explications de Monsieur Dominique SOUTRENON,

- Emet un avis favorable au projet de Plan de mobilités

Certifié exact,
LA TALAUDIÈRE, le 30 juin 2025

Le Maire,
Ramona GONZALEZ-GRAIL

MAIRIE DE LA TALAUDIERE ★ 42350 (Loire) ★

Le Secrétaire,
Daniel GRAMPFORT

MAIRIE DE LA TALAUDIERE ★ 42350 (Loire) ★

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Le Maire,
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon situé au 184 Rue Duguesclin, 69433 LYON CEDEX 03, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr